

Bulletin des Amis

de saint François de Sales

Suisse : Ed. Les Amis de Saint François de Sales - Case postale 2346, 1950 SION 2 Nord - CCP 19-43-5, Crédit Suisse, Sion, C.

LE TEMPLE

CHAPITRE I LE CONTRAT SOCIAL (3)

L'homme a des besoins physiques, des besoins intellectuels, des besoins religieux. En naissant, il se trouve au sein d'une première société, la famille, qui défend sa fragile existence contre les agents extérieurs, et lui procure la nourriture qui maintient sa vie et peu à peu accroît ses forces.

Mais la famille ne peut non plus se suffire; elle ne trouve point en elle des ressources suffisantes pour porter ses membres à la perfection à laquelle chacun peut atteindre au point de vue physique, aussi bien qu'au point de vue intellectuel et religieux. Et c'est pourquoi la famille n'est pas plus isolée que l'individu : elle aussi naît et vit au sein d'associations plus vastes qui l'environnent de leur protection, qui président aux intérêts généraux de bien-être matériel, de culture intellectuelle et de perfectionnement moral et religieux, qui sont dans les exigences ou du moins dans les aspirations de la nature humaine. Autant sont nombreuses et diverses ces exigences ou ces aspirations, autant l'association prend de formes différentes pour que tous puissent atteindre les fins communes à l'humanité, et les fins spéciales propres aux aptitudes de chacun.

Les sociétés à fin particulière et contingente prennent leur origine dans les conventions que font entre eux ceux qui poursuivent le même but.

Mais il n'en est point de même de la société appelée à conduire tous les hommes à leur fin dernière. Celle-là a nécessairement pour auteur le Dieu qui a assigné à l'homme ses destinées. De fait, Dieu l'a fondée aux origines, et la seconde Personne de la Très Sainte Trinité est venue au milieu des temps lui donner sa dernière perfection. Cette société se nomme la sainte Eglise catholique : catholique, parce que tous les hommes sont appelés à en faire partie. Dieu voulant le salut de tous ; sainte, parce que sa mission est de conduire les hommes à la sainteté.

La société civile tient le milieu entre l'Eglise et les associations particulières : elle est plus nécessaire que celles-ci, répondant à des besoins qui ne peuvent trouver en elles leur pleine satisfaction; elle ne peut être aussi générale que celle-là, parce que les diverses tribus de la famille humaine, ayant des aptitudes et des caractères différents, demandent à n'être point gouvernées de la même manière. Dans la formation des sociétés civiles, il entre donc de la nécessité et de la convention, du

divin et de l'humain; divin, ce qui est fondamental, ce qui vient des exigences de la nature; humain, ce qui est d'ordre secondaire et variable comme les tempéraments des peuples.

J.-J. Rousseau s'inscrivit en faux contre ces données de la raison et de la foi; et voici ce qu'il imagina, ce qu'il consigna dans tous ses écrits, et ce que la Maçonnerie s'est donné la mission de réaliser. La société, l'état social, ne résulte point de la constitution de l'homme et de l'institution divine; c'est, dans le monde, une excroissance accidentelle et l'on pourrait dire contre nature, qui est survenue un beau jour par le fait des volontés humaines.

Les hommes vivaient à l'état de nature, dit J.-J. Rousseau, comme le font les sauvages, les animaux, et c'était l'âge d'or; état de liberté et d'égalité, où les fruits étaient à tous et la terre à personne, où chaque homme était citoyen de l'univers.

Pour passer de l'état de nature à l'état social les hommes primitifs firent un pacte, un *contrat*, «le contrat social (5)». D'une part, chaque individu se remit, sa personne et tous ses droits, entre les mains de tous; d'autre part, tous garantirent à chacun une part égale des biens communs. L'individu donna à la société tout ce qu'il a et tout ce qu'il est, et la société admit l'individu à la communion de toute la chose publique, de la république.

«Les clauses du pacte social, dit J.-J. Rousseau (6), se réduisent toutes à une seule : *l'aliénation totale de chaque associé avec tous ses droits* à toute la communauté... S'il restait quelques droits aux particuliers, l'état de nature subsisterait et l'association deviendrait nécessairement vaincante... L'aliénation se faisant sans réserve, l'union est aussi parfaite qu'elle peut l'être, et nul associé n'a plus rien à réclamer».

Voilà l'idée que la Maçonnerie se fait de la société, voilà le plan sur lequel elle veut la reconstituer. Si longtemps que cela ne sera point complètement réalisé, c'est-à-dire si longtemps que les individus prétendent conserver quelques droits, l'état social, tel que le contrat l'a fait, tel qu'il doit être, ne sera point jugé parfait; l'état de nature, auquel le contrat a voulu mettre fin subsistera en quelque chose. Le progrès, c'est donc la marche vers l'absorption complète de tous les droits par l'Etat; plus de droits pour l'individu, plus de droits pour la famille, plus de droits à plus forte raison pour une société quelconque qui se formerait au sein de l'Etat, ou au-dessus de lui.

(à suivre)

Mgr DELASSUS "Le problème de l'heure présente"

LA CONQUETE DE L'AMERIQUE PAR LES ESPAGNOLS

Quand Christophe Colomb aborda à Guanahani (San Salvador), en octobre 1492, il ne savait pas que l'île qu'il venait de découvrir jouxtait un continent immense. Ses trois autres voyages n'allaiant révéler que les pourtours et les îles de la Mer des Caraïbes. C'est à d'autres qu'il appartint de conquérir vraiment l'Amérique centrale et l'Amérique du sud et d'enrichir l'Espagne d'un immense empire (1). Cette conquête a souvent été présentée, et aujourd'hui encore, comme un immense génocide du peuple indien, prélude tragique des colonisations sanglantes des continents nord-américain, africain et asiatique. Si elle ne fut pas pacifique, la conquête de l'Amérique par les Espagnols ne fut pourtant pas le déploiement de sauvagerie que l'on dit.

LES CONQUISTADORS

C'est plusieurs années après la mort de Colomb qu'à l'initiative de quelques hommes aventureux, l'exploration du continent américain commença vraiment. Il est à rappeler que ces "conquistadors" n'étaient point des chefs de guerre nommés par la Couronne d'Espagne à la tête de grandes armées de conquête mais plutôt des hommes épris d'aventure, avides de gloire et de richesses et, pour la plupart, animés d'un idéal chrétien et civilisateur. Ils avaient levé à leurs propres frais des troupes peut nombreuses, même s'ils agissaient au nom et pour le compte de la Couronne d'Espagne.

En 1513, Nunez de Balboa effectue pour la première fois la traversée terrestre de l'isthme de Panama. Il révélait ainsi l'existence de la "Mer du Sud", l'Océan Pacifique. Six ans plus tard c'est la fabuleuse épopee d'Hernan Cortés, conquérant du Mexique. Parti de Cuba en 1519, il longe la côte du Yucatan, aborde plus à l'ouest, fonde Vera Cruz (la Vraie Croix), y laisse une partie de ses hommes et part, avec seulement 15 cavaliers et 300 fantassins, à la recherche du chef des Aztèques "où qu'il puisse être". Les premiers Indiens rencontrés, les Cempoaltèques, l'accueillent favorablement et fourniront la majeure partie des troupes avec lesquelles il aura à combattre son premier adversaire : le royaume de Tlaxcala. Fait remarquable, les Tlaxcaltèques vaincus deviennent ses alliés très fidèles (perdant des milliers d'hommes) contre l'empire aztèque qu'il combat alors. La conquête de la capitale aztèque, Tenochtitlan (aujourd'hui Mexico), sera difficile. Il lui faudra s'y reprendre à deux fois. En 1521 Tenochtitlan est définitivement prise. Cortès, nommé en 1522 par Charles Quint capitaine général des terres conquises, baptisées la Nouvelle-Espagne, poursuivra son avancée les années suivantes jusqu'à Trujillo, au Honduras actuel; toujours aidé par des populations indiennes.

Plus au sud, un autre conquistador, Francisco Pizzaro parti de Panama, après plusieurs tentatives à partir de 1525, s'avance en 1531 dans l'empire inca (le Pérou d'aujourd'hui). Comme l'a rappelé Jean Dumont, là aussi les Espagnols ont trouvé des alliés précieux. Des populations indiennes entières, les Canaris, les Chachapuyas, les Huancas, mais aussi certaines populations de l'empire inca (notamment les esclaves) se sont ralliées à Pizarro pour abattre l'Inca. La capitale, Cuzco, sera prise en novembre 1533.

Autres expéditions à signaler : celle de Cabeza de Vaca qui, parti d'Hispaniola (Saint-Domingue) en 1528, explorera la Floride, le golfe du Mexique, le sud-ouest des Etats-Unis actuels et remontera le long de la Sierra Madre jusqu'à Mazatlan; celle de Jimenez de Quesada, de 1536 à 1538, parti, au nord du continent sud-amérindien, à la recherche de l'"El Dorado" (mythique souverain à la peau recouverte de poudre d'or); celle encore d'Orellana qui descend, en 1541, un fleuve immense qu'il baptisera "Amazone" parce qu'il a croisé sur son chemin des sauvages aux longs cheveux qu'il a pris pour les mythiques Amazones.

Les Conquistadors se sont-ils rendus coupables de «génocide», comme on le répète à satiété ? Bartolomé Bennassar fournit une réponse fortement argumentée : «...il n'y a jamais eu chez les Espagnols la volonté de tuer une race : bien au contraire, la puissance dominante avait intérêt à conserver en grand nombre les "dominés" qui constituaient une main-d'œuvre indispensable (...) plusieurs facteurs ont conspiré à produire cette dépopulation extraordinaire : les massacres d'indiens en diverses circonstances pour atroces qu'ils aient été, n'ont eu qu'un petit rôle, on n'exterminne pas des millions d'individus au fil de l'épée. Le choc microbien a été l'élément principal du désastre démographique : même des maladies relativement bénignes en Europe comme le simple coryza ou la rougeole ont eu des effets meurtriers; mais la variole, la tuberculose, le typhus exanthématique ont épisodiquement exercé des ravages terribles, creusant des brèches profondes parmi les populations indiennes».

Ajoutons que l'évaluation de la population indienne à l'arrivée des Espagnols est, aujourd'hui encore, extrêmement controversée : Bartolomé Bennassa donne des estimations qui dépassent les 25 millions d'individus pour l'ensemble de l'Amérique Latine, la Grande Encyclopédie Larousse donne, elle, le chiffre de 9 millions d'Indiens.

LES CIVILISATEURS

L'Amérique espagnole fut non pas une colonisation esclavagiste mais plutôt, selon l'expression de Jean Dumont, un «protectorat». Toute les institutions politiques et économiques créées là-bas par les souverains espagnols, pourvu qu'on les étudie en

(suite page 11)

(1) Le traité de Tordesillas, signé par les souverains espagnols et portugais en 1494, départageait les terres découvertes ou à découvrir selon une limite fixée par le pape Alexandre VI : la limite entre les deux empires était fixée à 370 lieues à l'ouest des îles du Cap-Vert. Ce que laissait au Portugal l'Afrique et l'Orient (et la pointe du Brésil actuel, non encore découvert à cette date) et à l'Espagne le continent américain (quasiment insoupçonné alors).

se référant aux documents officiels et aux témoignages des contemporains, se révèlent comme autant d'instruments de sauvegarde du peuple indien en même temps que d'indéniables instruments de civilisation chrétienne.

Il y avait dans tous les cas nécessité de remplacer les structures des empires disparus (maya) ou vaincus (aztèque et inca) sous peine de voir l'anarchie s'établir. Qui plus est, les Indiens accueillirent avec faveur ces institutions qui les libéraient des atrocités des empires déchus : **servage, sacrifices humains**.

Ces institutions nouvelles étaient souvent inspirées du modèle espagnol : mise en place, dès 1527 au Mexique, des "audencias" (instance supérieure de justice et d'administration); création d'une vice-royauté en 1535 au Mexique et de la vice-royauté de Lima, au Pérou, en 1544. Il y eut aussi des créations adaptées à la situation locale : le "tribut" et l'"encomienda". Il n'y eut point d'Indiens réduits en esclavage (sinon dans les premières années de la découverte, dans les Caraïbes). Ils ne furent point non plus dépossédés de leurs terres. L'"encomienda" ("commanderie" traduit Jean Dumont) visait plutôt à préserver la propriété indienne : le conquistador qui recevait une encomienda la recevait à titre temporaire, non pas en propriété mais en une sorte de seigneurie de juridiction, à charge pour lui, notamment, de faire instruire les Indiens dans la foi chrétienne.

Ajoutons que les Indiens constituèrent toujours, dans l'Amérique espagnole, l'immense majorité de la population. Il

n'y eut point de peuplement massif : dans la première moitié du XVIe siècle, seulement 27787 arrivées aux "Indes" espagnoles.

Sans évoquer l'admirable oeuvre d'évangélisation par les ordres religieux (qui fait l'objet d'un article de l'abbé de Tanoüarn), signalons les autres apports civilisateurs. A des populations qui ne connaissaient ni l'écriture, ni la monnaie, ni la roue, ni même l'animal de trait ou la bête de somme, les Conquistadors ont apporté le blé, le riz, l'orge, la vigne, l'olivier, la canne à sucre, le café, les animaux domestiques (y compris le cheval !), les armes à feu, le papier. Les Amérindiens donnèrent à l'Europe le maïs, le tabac, le cacao, la pomme de terre.

Les conquêtes espagnoles ne sont pas les seules réalisées au XVIe siècle. Dès 1500, Cabral aborde au rivage de l'actuel Brésil et prend possession, pour le compte des souverains portugais, de la "Terre de la Vraie Croix". Il y a aussi d'autres grandes explorations : 1519-1521 Magellan découvre, au sud, le passage de l'Atlantique au Pacifique; 1534-1535 Jacques Cartier aborde les confins du Canada. Les explorations et conquêtes espagnoles du XVIe siècle ont néanmoins ceci de particulier qu'elles furent immédiatement, et systématiquement pourraient-on dire, civilisatrices et évangélisatrices (1).

Yves CHIRON

(Extrait de FIDELITER N° 87 : Mai / Juin 92)

(1) utilisées : Jean Dumont : L'Eglise au risque de l'Histoire (Criterion, 1981) et L'Heure de Dieu sur le nouveau monde (Fleurus, 1991); B. et L. Bennassar 1492. Un monde nouveau ? (Perrin, 1991); Jacques et coll. Le grand atlas des explorations

L'HOSTIE CONSACRÉE

A Rimini

Sur la place principale de la ville de Rimini s'élève une petite chapelle, lieu de pèlerinages. Les citoyens sont fiers de la posséder. Son origine remonte au temps de St Antoine de Padoue.

Ce saint accomplissait tellement de miracles qu'il mérita le nom de thaumaturge. Il donnait des Missions dans toute l'Italie et venait quelquefois prêcher aussi à Rimini. Il insistait beaucoup sur la dévotion au T.S. Sacrement, sur la présence réelle du Seigneur dans l'Hostie consacrée.

Un certain Boncillo se moquait des enseignements du saint et allait même jusqu'à faire profession de ne pas y croire. Saint Antoine, affligé de tant de perfidie, eu une entrevue avec cet hérétique pour le ramener à de meilleurs sentiments. Boncillo lui répondit : sottises ! Ou je n'y croirais que si je voyais un miracle.

On ne saurait prétendre à ce que Dieu fasse un miracle pour satisfaire la curiosité d'un chacun. En cette occasion cependant, le Seigneur voulut bien en faire un, pour glorifier son fidèle serviteur et lui envoya l'inspiration.

- Alors, reprit le saint, vous voulez un miracle ? Eh bien, vous l'aurez ! Choisissez le jour.

- Je possède une mule, dit le bonhomme. Dès aujourd'hui je la mets au jeûne. Dans trois jours je la conduirai sur la place publique et lui offrirai une ration d'avoine. Vous viendrez vous aussi, avec votre Hostie consacrée. Et nous serons là pour voir ce que fera la bête : si elle préférera l'avoine à l'adoration du Sacrement.

- D'accord, reprend le saint. Et pour mieux se préparer au

grand événement il s'impose, lui aussi un jeûne rigoureux de trois jours.

Entre temps, la nouvelle se répand dans toute la ville; et à l'heure convenue la place publique est bondée de fidèles, de curieux et d'hérétiques. Saint Antoine célèbre la Messe et avant de faire la sainte communion, il présente dans l'Ostensoir Jésus Eucharistie à la foule.

Boncillo est là, lui aussi, avec sa mule à côté de lui, la mule affamée par 3 jours de jeûne. Voici le saint qui s'approche avec l'Hostie consacrée. O mule, s'écrie-t-il, viens adorer ton Dieu et confonds ainsi la perfidie des hérétiques, pour que tous confessent la vérité de cet adorable Sacrement!

L'hérétique, présente aussitôt l'avoine à la bête et la force pour ainsi dire à la manger. Mais la mule n'en fait aucun cas et se tourne carrément vers l'Ostensoir, se prosterne à genoux et reste là immobile, la tête baissée jusqu'à terre.

Alors Boncillo blêmit, frémît de colère et de honte. Puis, voyant tout le monde à genoux y tombe lui aussi avec grande émotion.

Saint Antoine entonne avec force le "Christus vincit", le Christ est vainqueur, le Christ règne, le Christ triomphe ! Vive Jésus dans le T.S. Sacrement !

Innombrables furent les conversions. En mémoire de ce prodige, les habitants de Rimini voulurent construire sur les lieux une chapelle votive que l'on peut admirer encore aujourd'hui.

De grands peintres ont transmis à la postérité ces faits merveilleux au moyen de tableaux artistiques. Le saint de Padoue y est représenté devant la mule prosternée en adoration.

(extrait de la brochure de Dom TOMASELLI)

LE CHRIST ROI DES NATIONS

Le Père A. PHILIPPE C.ssR.

Le catéchisme des Droits Divins dans l'Ordre Social.
JÉSUS-CHRIST, MAÎTRE ET ROI !

SEPTIEME LEÇON

ERREUR FONDAMENTALE QUI REGNE AUJOURD'HUI

Quatrième question. — Sous quelle forme ces théories sont-elles présentées au public?

Réponse.— Cet état de choses est consacré par la théorie des grande libertés modernes qui servent de base aux constitutions de tous les pays. Il a y la liberté de conscience, la liberté d'enseignement, la liberté de la presse, la liberté d'association et la liberté des cultes. Ces libertés sont modérées par la loi. La loi est l'expression de la volonté générale.*Réponse.*— Cet état de choses est consacré par la théorie des grande libertés modernes qui servent de base aux constitutions de tous les pays. Il a y la liberté de conscience, la liberté d'enseignement, la liberté de la presse, la liberté d'association et la liberté des cultes. Ces libertés sont modérées par la loi. La loi est l'expression de la volonté générale.

Cinquième question. - Quel est le sens précis de ces libertés? Ne signifient-elles pas que l'homme doit jouir d'une liberté entière pour enseigner et pratiquer le bien?

Réponse - C'est un sens selon lequel on pourrait les entendre. Malheureusement, ce n'est pas le sens qui répond à la réalité. Le libéralisme moderne a compris et appliqué tout autrement ces grandes libertés. Celles-ci consistent dans le fait que chacun est libre, en droit, de vivre comme il l'entend et d'enseigner ce qu'il veut; d'écrire et de publier selon ses caprices; de s'associer dans un but, bon ou mauvais. Chacun enfin est libre de rendre un culte à qui il veut, à Dieu, à Jésus-Christ, à Mahomet et même à Satan, si cela lui plaît.

Sixième question. - Quel rapport y a-t-il entre ces théories des libertés modernes et l'erreur fondamentale que vous signaliez tout à l'heure?

Réponse. - Ces rapports sont tout indiqués. Pour les Sociétés et les Nations contemporaines et pour l'homme formés selon les Principes de 89, il n'existe plus de vérité; il existe purement et simplement l'homme, c'est-à-dire la pensée et la volonté de l'homme. Chacun a le droit strict de concevoir et de nourrir les pensées qu'il veut et de les donner comme directives à sa vie. C'est la preuve manifeste que pour l'homme existe simplement comme réalité, dont il doit tenir compte, sa propre pensée connue et forgée par lui. En dehors de lui la vérité est non existante. Conséquemment à cette doctrine, chacun a le droit strict d'enseigner ce qu'il veut par la parole et par la plume. Toujours pour la même raison, la loi elle-même qui dirige les pays vaut dans la mesure, non pas où elle exprime la Vérité et la Volonté divine, mais dans la mesure où elle est l'expression

de la volonté générale connue par l'élection et par le vote. Bref, le Droit moderne ne reconnaît et ne professe aucune vérité; il s'incline uniquement devant la pensée humaine.

Septième question. - Vous attribuez donc à «la Déclaration des Droits de l'homme» une influence prépondérante sur la mentalité moderne et sur les erreurs régnantes?

Réponse. - Indubitablement. Si en vertu d'un droit, l'homme peut penser ce qu'il veut, il peut du coup, en vertu du même droit - et ceci est particulièrement grave - vouloir ce qu'il veut et agir comme il l'entend, pour lui, il n'existe que lui-même et les droits de l'homme déifié, indépendant de tout autorité et de toute vérité. Cette doctrine autorise toutes les erreurs dans tous les ordres de choses. En philosophie, en théologie, en politique, dans les matières économiques et sociales, doivent prédominer et servir de guide, la pensée et les caprices de l'homme. Mais ce qui donne à cette doctrine son importance et son exceptionnelle gravité, c'est que tous les droits, dont se réclame la Déclaration de 89, sont dus à l'homme en droit strict, officiellement reconnus et professés. Toute pensée, toute parole, toute action qui sont basées sur ces droits sont nécessairement légitimes.

Huitième question. - Mais, «la Déclaration des Droits de l'homme» ne trace-t-elle pas une limite au dévergondage de l'action de l'homme?

Réponse. - En effet, d'après les Principes de 89, les Droits de l'homme sont limités par les Droits de son semblable. Ainsi, mon droit de m'emparer du bien d'autrui est limité par le droit de mon semblable à la propriété. Mon droit de tuer est limité par le droit de mon semblable à la vie. Toutes ces limites obtiennent leur consécration et leur valeur dans la loi. Mais, qui ne voit qu'elles sont illogiques. Si par principe, mes droits sont absous, personne ne peut y opposer une limite quelle qu'elle soit. Malgré toutes les restrictions qui seront posées par la loi, toujours prédominera contre la loi, le dogme fondamental de la liberté sans frein et des droits sans restriction de l'homme. Qui ne voit la licence accordée à toute doctrine et à tout enseignement. Sous le couvert des Droits de l'homme, les erreurs les plus pernicieuses et les plus monstrueuses peuvent s'introduire dans tous les organismes sociaux et en droit se réclamer de la protection des autorités qui ont la mission de protéger non pas la Vérité mais la pensée de l'homme.

(à suivre)

Abonnements

Ecclésiastique : Fr. 15.-

Normal : Fr. 30.-

Soutien : Fr. 40.- et plus